



**SNUipp-FSU Charente**

Syndicat **N**ational **U**nitaire des Instituteurs, **P**rofesseurs  
d'École et **P**egc  
Fédération **S**yndicale **U**nitaire

## **Déclaration du SNUipp-FSU Charente lors de la CAPD du 27 mars 2014**

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Avant de commencer cette déclaration, nous voulons tout d'abord apporter nos vœux de rétablissement le plus prompt à M. Stephan Brunie, inspecteur d'Angoulême Sud, qu'il soit assuré du meilleur accueil à son retour.

Nous ferons cette déclaration en plusieurs temps :

- 1 – un lien entre la réforme des rythmes scolaires et les élections municipales
- 2 – les permutations informatisées
- 3 – les élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre
- 4 – la formation à distance m@gistere
- 5 – le chantier métier Conseillers pédagogiques
- 6 – la circulaire mouvement (notamment le second mouvement)
- 7 – le réseau REP+ Michèle Pallet

### **Rythmes scolaires et élections municipales**

Pour commencer, nous voulons exprimer nos plus vives inquiétudes concernant la réforme des rythmes scolaires qui, nous l'avons toujours dit, a été menée de façon précipitée et qui porte en elle le germe de l'inégalité de traitement scolaire entre territoires ruraux et territoires urbains, entre municipalités sensibles aux enjeux du système éducatif et municipalités qui ne s'en préoccupent pas.

La semaine dernière, le 21 mars exactement, le député UMP Bernard Accoyer a écrit à l'Association des Maires de France pour demander que les nouveaux maires, ceux que l'on élit en ce moment, puissent décider d'appliquer ou non cette réforme. On voit ainsi clairement dans cette demande, et ce n'est pas nouveau, la volonté d'une droite dure qui tient à démanteler l'Education nationale pour la faire passer sous la coupe des collectivités locales.

Or déjà un millier de communes avaient fait part de leur intention de ne pas appliquer la réforme. Nul doute qu'avec la poussée de la droite lors de l'actuelle élection, ce nombre sera beaucoup plus important.

De graves problèmes pourraient voir le jour. Comment mettre en place les programmes éducatifs territoriaux (PEDT) censés être établis en commun par les conseils d'école et les mairies quand celles-ci, de droite ou d'extrême-droite, auront des valeurs opposées à celles de l'Ecole républicaine ? Comment protéger les enfants des influences néfastes ? On a vu récemment avec la « théorie du genre » et les journées de refus de l'Ecole (JRE) comment il est facile de déstabiliser l'Ecole républicaine.

### **Permutations informatisées**

Nous regrettons encore une fois le faible nombre de collègues qui ont obtenu cette année satisfaction (18 sorties et 19 entrées pour la Charente). Certes, c'est un peu mieux qu'en 2011 par exemple où nous avons 10 entrées seulement pour 22 sorties.

Mais il faut rappeler ce qu'était la situation en 2004, il y a 10 ans. Cette année-là, c'était 41 entrées dans notre département pour 45 sorties.

41 – 45 en 2004

19 – 18 en 2014

En 10 ans, les possibilités de muter en Charente ont été divisées par un facteur nettement supérieur à 2.

L'on sait que ceci est dû aux suppressions massives de postes des précédentes années mais force est de constater qu'une fois de plus nombre de collègues vont être obligés de vivre des situations extrêmement difficiles : séparation des conjoints et vie familiale disloquée ou bien mise en disponibilité forcée et perte importante de revenus.

Nous demandons à ce que la phase à venir des ineat – exeat soit la plus ouverte possible et se fasse dans la transparence absolue.

### **Elections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre**

Lors de ces élections seront choisis les représentants des personnels à différentes instances : CAPN, CAPD, CTM, CTA, CTSD...

Nous tenons à rappeler fermement l'importance de permettre la participation du plus grand nombre de collègues à ces élections afin de donner du poids au paritarisme et au dialogue social.

A cet égard, il est urgent de permettre un exercice effectif du droit syndical des enseignants : participation aux réunions d'information syndicale, aux stages de formation syndicaux...

Nous exigeons que ce qui se passe dans les Ardennes actuellement ne se déroule pas en Charente. Dans les Ardennes, il est refusé systématiquement aux élus des autorisations d'absence pour participer aux instances et aux groupes de travail. La notion de nécessité de service ne peut pas être évoquée et opposée en toutes occasions. L'administration doit être le garant des droits de nos collègues et de leurs représentants.

### **Formation à distance – M@gistere**

La formation à distance qui se met lentement en place donne déjà des signes d'inquiétude : Gros problèmes de confidentialité, surcharge de travail pour les CPC, contrôle des enseignants.

Nous demandons à ce que le bug sur le « quizz » d'entrée soit corrigé. En effet les scores sont accessibles à tous les collègues inscrits dans la formation ainsi qu'aux formateurs et IEN.

Nous demandons également à ce que toutes les informations qui permettent de suivre, voire de pister, les collègues en cours de formation soient supprimées (dates, heures de connexion...).

Nous dénonçons l'encombrement des boîtes mail des participants qui reçoivent l'ensemble des messages adressés à tous les participants de la formation.

### **Chantier conseillers pédagogiques**

En ouvrant un chantier métier spécifique aux conseillers pédagogiques, le Ministère reconnaît enfin l'importance de leurs missions.

Force est de constater que leurs conditions de travail se sont fortement dégradées et que leur temps de travail s'est largement accru et est devenu invisible avec la mise en place des nouveaux dispositifs (PDMQDC, scolarisation des moins de 3 ans), l'application des nouveaux programmes, la formation à distance, l'accompagnement croissant des entrants dans le métier plus nombreux, l'accompagnement des MAT...

Ce que le SNUipp-FSU demande :

- positionner les conseillers pédagogiques dans une équipe de circonscription et non auprès d'un IEN et rappeler leur participation à l'élaboration du projet de circonscription
- supprimer la référence aux 1607 heures. Les conseillers pédagogiques appartiennent au corps des PE qui ont des obligations réglementaires de service de 36 semaines de 24 heures plus 108 heures
- moduler ces ORS pour tenir compte du temps de travail réel des conseillers pédagogiques
- borner le temps de travail à rentrée – 1 et sortie + 1 (pas plus d'une semaine avant la rentrée et pas plus d'une semaine après la sortie)
- conserver un examen commun PEMF et CPC qui permette une mobilité entre ces deux types de postes
- faciliter la VAE pour obtenir des équivalences et accéder aux masters « formation de formateurs »
- supprimer la référence de recrutement de poste à profil, la remplacer par une liste d'aptitude.

### **Circulaire mouvement**

Nous ne connaissons pas la date de sa publication.

Concernant le second mouvement, nous avons la confirmation que, dans la Vienne et la Charente maritime, il y aura une phase informatisée avec 30 vœux sur tous les postes à pourvoir.

Nous demandons à ce qu'il en soit de même pour la Charente.

Dans le projet de circulaire concernant ce second mouvement (paragraphe 6 – 2 de la page 8/13), nous dénonçons le peu de clarté du texte. Et nous réaffirmons que nous n'avons jamais demandé que « les enseignants nommés sur des postes entiers vacants le soient à titre définitif ».

Enfin nous disons que l'annexe 4 (fiche de vœux complémentaires) est à revoir car elle ne permet pas de postuler sur les postes fractionnés.

### **Réseau REP+ du collège M. Pallet**

Nous dénonçons enfin le fait que les moyens en plus accordés au collège M. Pallet (environ 12 heures) seraient pris sur les moyens du 1<sup>er</sup> degré.

Fin de la déclaration.

### **Nota**

M. le DASEN s'insurge aussitôt à propos de ce qui vient d'être dit à propos du réseau REP+ du collège M. Pallet. Oui il y aura des moyens supplémentaires pour le collège mais

ils ne seront pas pris au détriment du 1<sup>er</sup> degré. Certes les professeurs du 2<sup>nd</sup> degré qui intervenaient en primaire le feront moins mais le 1<sup>er</sup> degré bénéficiera de moyens supplémentaires à la toute prochaine carte scolaire.

**SNUipp de la Charente - Domaine de la Combe - rue des Mesniers - 16710 Saint Yrieix**

**Adresse postale : SNUipp-FSU 16 - BP 381 - 16008 Angoulême Cedex**

**☎ : 05 45 95 48 09 - Tél. portable : 06.74.13.47.44**

**Fax : 05 45 93 26 18 email : [snu16@snuipp.fr](mailto:snu16@snuipp.fr)**